

ASSURANCE SCOLAIRE

- L'établissement assure tous les élèves inscrits, grâce à une assurance de groupe "accidents", hors maladie, **SANS SUPPLEMENT DE SCOLARITE.**
- Cette assurance **SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE** (même pendant les vacances ou les séjours à l'étranger) fonctionne **en complément de la sécurité sociale.**
- Elle ne dégage pas les familles de leur **RESPONSABILITE CIVILE** (Prévoir de prendre une assurance RC si vous n'en avez pas).
- Les **VOLS** ou les **DETERIORATIONS** de matériel scolaire ou de vêtements ne sont pas pris en charge par l'assurance.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de l'école.